

## Liste des interdictions 2004 de L'AMA :

### Résumé des modifications

#### Nouvelle dénomination

La liste des produits défendus est devenue la **liste des interdictions 2004** de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA). Veuillez trouver cette liste ci-jointe.

#### Entrée en vigueur : le 1er janvier 2004

#### La liste est subdivisée en 4 parties :

1. Les substances et méthodes interdites en compétition
2. Les substances et méthodes interdites en et hors compétition
3. Les substances interdites dans certains sports
4. Les substances spécifiques

### 1. Les substances et méthodes interdites en compétition

#### Stimulants

##### Ont été ajoutés à la liste:

Adrafinil  
Amphétaminil  
Benzphétamine  
Diméthylamphétamine  
Furfénorex  
Méthylamphétamine  
Modafinil (Provigil ®)

#### Narcotiques

##### Ont été ajoutés à la liste:

Hydromorphone  
Oxycodone  
Oxymorphone

#### Cannabinoïdes

Les Cannabinoïdes (marijuana, haschisch) sont interdits en compétition.  
**Cependant ces substances peuvent rester très longtemps dans l'organisme (plus de 3 mois) et peuvent être inhalées passivement.**

#### Anabolisants

##### Ont été ajoutés à la liste:

Boldione  
Delta 1-androstène-3,7-dione  
4-hydroxy-19-nortestostérone  
Mestérolone  
Oxabolone  
Quinbolone

---

Stenbolone  
1-testostérone

### **Béta-2 agonistes**

Les Béta-2 agonistes sont défendus en compétition, exceptés :

Formotérol (Oxis ®, Foradil®, Symbicort®)  
Salbutamol (Ventolin ®, Airomir®, Combivent®, Doc-Salbuta®)  
Salmétérol (Sérévent®, Sérétide®)  
Terbutaline (Bricanyl ®) a été retiré de la vente en Belgique.

**MAIS : une autorisation médicale conforme aux standards internationaux doit être fournie (importante modification par rapport aux anciennes autorisations).**

**Si vous êtes asthmatique et que vous prenez un médicament contre l'asthme, il est urgent que vous preniez contact avec le COIB.**

### **Les glucocorticoïdes (cortisone)**

Les glucocorticoïdes sont interdits lorsqu'ils sont administrés par voie orale, rectale, intraveineuse ou intramusculaire.  
Toute autre voie d'administration nécessite une justification médicale !

### **Autres substances qui ont été ajoutées à la liste :**

Dextran  
Efaproxiral.

## **2. Les substances et méthodes interdites en et hors compétition**

Agents anabolisants

Béta-2 agonistes : le clenbutérol et le salbutamol uniquement sont toujours défendus pour des doses urinaires supérieures à 1000 mg/ml.

Hormones peptiques

Agents avec activités anti-oestrogènes

Agents masquants

Amélioration du transfert d'oxygène

Manipulation du transfert d'oxygène

Manipulation pharmacologique, chimique et physique

Dopage génétique.

## **3. Les substances interdites dans certains sports**

Voir liste des interdictions 2004.

## **4. Substances spécifiques**

Voir liste des interdictions 2004.

**Ont été retirés de la liste:**

Les anesthésiques locaux ont été retirés de la liste. Cependant la cocaïne, qui est un anesthésique local, est défendue (même par administration locale) car elle est reprise dans les stimulants !

Caféine

Phényléphrine (spraydil® vibrocil®)

Phénylpropanolamine (denoral® nasapert® sinutab®)

Pseudoéphédrine (actifed co® cirrus® niocitran® nocold® norhitis® rinomar

pseudo-ephedrinum® vasocedine® pseudoefedrine® vibrocil® clarinase®

polaramine® )

Synéphrine.

\* \* \* \* \*